

De l'aménagement durable au label Ecoquartier : la démarche ÉcoQuartier



Vincent OTEKPO

Dreal Pays de la Loire

5 novembre 2013



1. Origine et principes de la démarche ÉcoQuartier du METL.

2. La démarche de labellisation.

Origine de la démarche ÉcoQuartier

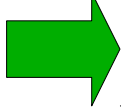
- **Grenelle de l'environnement en 2007 : avant 2012, un ÉcoQuartier dans les communes ayant des programmes de développement de l'habitat significatif.**
- **Plan Ville Durable (octobre 2008) : ÉcoCité, ÉcoQuartier, nature en ville, TCSP.**
- **Deux appels à projets ÉcoQuartier en 2009 et 2011.**
- **Un club national ÉcoQuartier pour partager et apprendre collectivement.**

Origine de la démarche ÉcoQuartier

- **En 2009, 160 dossiers candidats dont 8 en Pays de la Loire et 2 dans le Maine-et-Loire**
- **En 2011, 393 dossiers candidats dont 33 en Pays de la Loire, 6 dans le Maine-et-Loire et tous les départements représentés.**

Localisation des projets

Vers un label ÉcoQuartier

- Avec 2 appels à projets + les travaux du club : parvenir à un référentiel EcoQuartier dès 2012 et lui donner un statut  le label.
- Label : continuités avec le dispositif des AP + pérenniser la démarche EcoQuartier.
- Diffuser le plus largement possible les principes d'aménagement et d'urbanisme durable et vérifier le niveau des objectifs et des ambitions affichés dans les projets urbains.

Le label ÉcoQuartier

- **Appels à projets : appréciation sur des intentions.**
- **Label : attribuer sur la base de résultats.**
- **Label Écoquartier est attribué sur des opérations achevées.**
- **Avec l'expérience des appels à projets, élévation des exigences dans les dossiers labellisés afin de garantir une qualité.**

La Charte Nationale des ÉcoQuartiers

1	Réaliser les projets répondant aux besoins de tous en s'appuyant sur les ressources et contraintes du territoire	6	Travailler en priorité sur la ville existante et proposer une densité adaptée pour lutter contre l'étalement urbain	11	Contribuer à un développement économique local, équilibré et solidaire	16	Produire un urbanisme permettant d'anticiper et de s'adapter aux changements climatiques et aux risques
2	Formaliser et mettre en œuvre un processus de pilotage et une gouvernance élargie	7	Mettre en œuvre les conditions de la mixité sociale et intergénérationnelle, du bien-vivre ensemble et de la solidarité	12	Favoriser la diversité des fonctions dans l'optique d'un territoire des courtes distances	17	Viser la sobriété énergétique et la diversification des sources au profit des énergies renouvelables et de récupération
3	Intégrer l'approche en coût global lors des choix d'investissement	8	Assurer un cadre de vie sain et sûr	13	Optimiser la consommation des ressources et des matériaux et développer les filières locales et les circuits courts	18	Limiter la production des déchets, développer et consolider des filières de valorisation et de recyclage
4	Prendre en compte les pratiques des usagers et les contraintes des gestionnaires dans les choix de conception	9	Mettre en œuvre une qualité architecturale et urbaine qui concilie intensité et qualité de vie	14	Privilégier les mobilités douces et le transport collectif pour réduire la dépendance à l'automobile	19	Préserver la ressource en eau et en assurer une gestion qualitative et économe
5	Mettre en œuvre des démarches d'évaluation et d'amélioration continues	10	Valoriser le patrimoine local (naturel et bâti), l'histoire et l'identité du quartier	15	Favoriser la transition numérique en facilitant le déploiement des réseaux et des services innovants	20	Préserver et valoriser la biodiversité, les sols et les milieux naturels

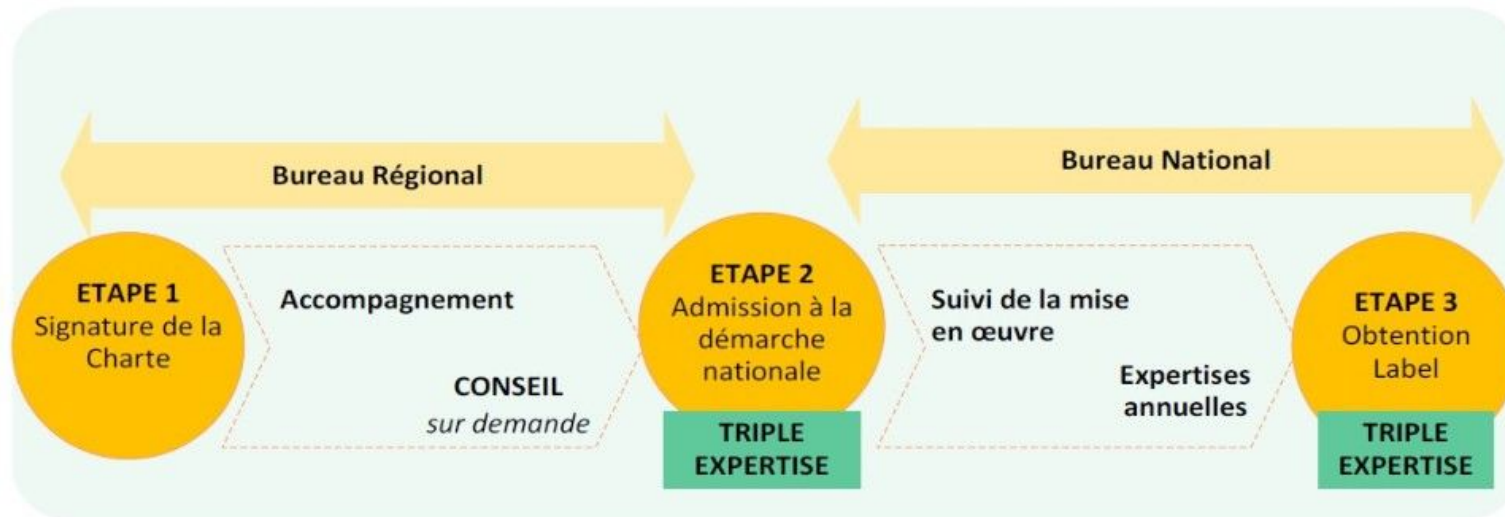
Le label ÉcoQuartier

- **Un label qui s'intègre dans des engagements internationaux :**
 - Protocoles de Kyoto (climat) et de Nagoya (biodiversité) ;
 - Objectifs du 3x20 européen en 2020 et du Facteur 4 en 2050 ;
- **Un Label, outil concret de la politique du ministère**
 - Réponse aux objectifs d'aménagement du gouvernement : **construction de logements pour tous, transition écologique et égalité des territoires.**
 - Aujourd'hui, les ÉcoQuartiers = **186 projets en phase opérationnelle, soit 133 000 logements, dont 66 000 logements sociaux (31% du total).**

Le label ÉcoQuartier

- **Le label n'est pas une norme** : apporter des garanties de qualité sur un socle d'exigences fondamentales = « contextualisation » des engagements pour chaque projet.
- **Le label s'adapte aux contextes** : toutes les tailles de villes, d'opérations, différents stades d'avancement.
- **Le label est une démarche progressive** : accompagner un projet dans le diagnostic, la définition des objectifs, la programmation, etc.
- **Une approche intégrée de l'aménagement** : pertinence des réponses par rapport au contexte et aux enjeux du territoire.

Le processus de labellisation : de la Charte au label ÉcoQuartier



ETAPE 1 / ENCOURAGER

La collectivité signe la **charte nationale** qui encourage les élus à travers 20 engagements vers la ville durable.

ETAPE 2 / PERENNISER

L'équipe projet entre dans **un Réseau**, bénéficie de l'évaluation de ses objectifs et du suivi de sa démarche, pour pérenniser ses ambitions à tous les temps forts du projet.

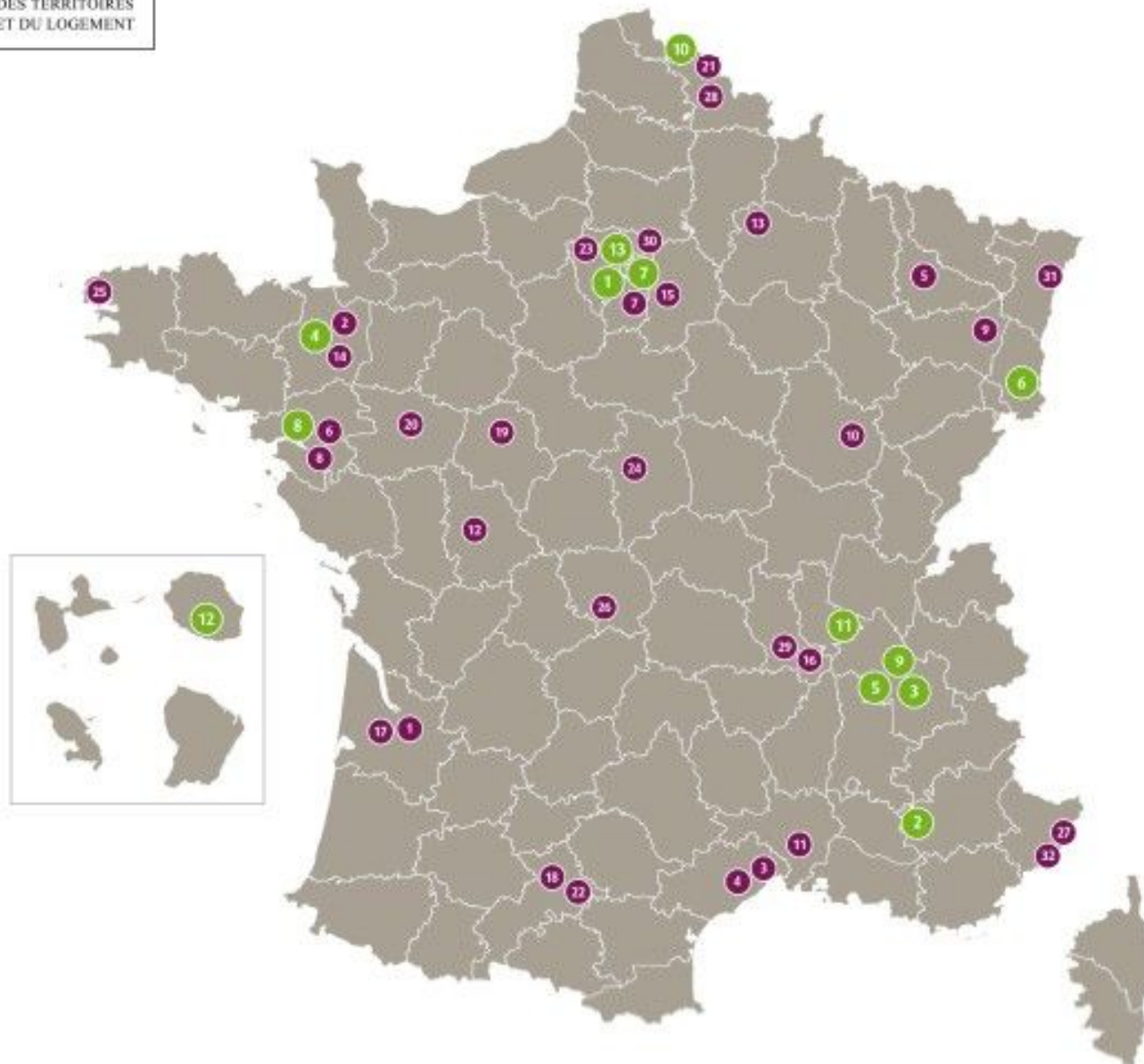
ETAPE 3 / GARANTIR

Le projet reçoit le **Label National EcoQuartier** : l'Etat vient garantir que les réponses apportées aux 20 engagements, le niveau d'ambition et les résultats attendus sont à la hauteur des enjeux.

Le label ÉcoQuartier

- **Premiers labels ÉcoQuartiers en 2013.**
- **13 opérations labellisées (étape 3) et 32 opérations « engagées vers la labellisation » (étape 2).**
- **En Pays de la Loire :**
 - **Une opérations labellisée : ZAC des Perrières à la Chapelle sur Erdre ;**
 - **3 opérations engagées vers la labellisation**
Bottière-Chénaie à Nantes, ZAC du Champ de Foire à Clisson et Plateau des Capucins à Angers.

Label ÉcoQuartier 2013 une dynamique en marche



2ème vague de labellisation

- **Une deuxième vague de labellisation est à l'étude**
- **Calendrier prévisionnel : de novembre 2013 à l'été 2014.**
- **Préalable : signature de la charte du label.**
Signature possible également hors processus de labellisation immédiat : pour marquer une volonté politique d'engager sa commune dans un cercle vertueux qui conduira à terme à une labellisation.

Merci de votre attention

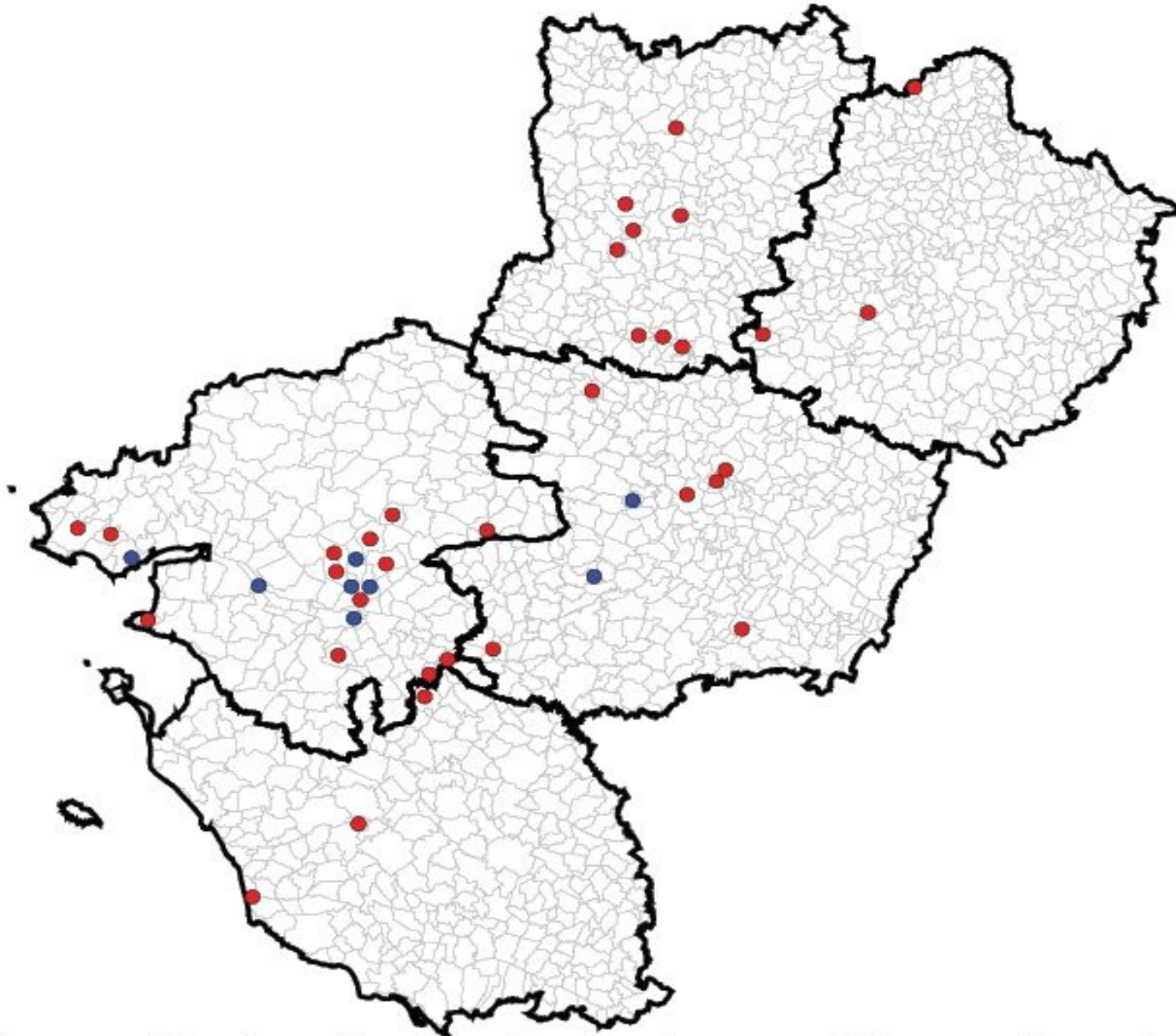


Figure n°1 : Localisation des projets candidats en Pays de la Loire en 2009(●) et en 2011(●)

ZAC des Perrières – Chapelle sur Erdre

- **54 ha. / 1 280 logements (3100 habitants), 35% de logements sociaux.**
- **Lancement en 1999, livraisons démarrées en 2006.**
- **Objectifs paysagers, biodiversité, eaux pluviales : 25 ha d'espaces naturels.**
- **Amélioration et évaluation continue du projet : mixité, densité (815 à 1 280 lgts = 35 lgts/ha à 80 lgts/ha), typologie des logements, arrivée tram-train, énergie, etc.**
- **Maîtrise des coûts.**

ZAC des Perrières – Chapelle sur Erdre



Plateau des Capucins - Angers

- **104 ha. / 6 000 logements (10 000 habitants), 20% de logements sociaux, densité nette = 130 lgts/ha.**
- **Lancement en 1998, chantier démarré en 2007 – achèvement en 2030.**
- **Relier 3 quartiers : le Plateau de la Mayenne, la cité Verneau et le Pôle d'activité du Port Meslet.**
- **Portage fort de la commune, dispositifs originaux d'association des habitants.**
- **Mixité fonctionnelle : équipements structurants / agglomération (loisirs, éducation (cité éducative ouverte en 2012 de 15 classes, crèche, bibliothèque, centre de loisir), santé.**
- **Tramway : desserte par 4 stations.**

Plateau des Capucins - Angers



Plateau des Capucins - Angers



Le processus de labellisation : de la Charte au label ÉcoQuartier

